

AGENDA SOCIAL 2009 : Les principaux extraits de la déclaration des ministres

....Aujourd'hui, la crise est dans tous les esprits. Il est donc normal qu'elle le soit également dans celui des fonctionnaires.

Force est de constater, cependant, que l'impact de la crise pour la fonction publique est par définition différent de celui des salariés du secteur privé. Les personnels sous statut ne sont pas menacés par le chômage, qui constitue le principal risque pour les salariés du secteur privé. Les suppressions d'emplois dans la fonction publique ne constituent pas, comme vous le savez, des licenciements, mais des non remplacements de départs à la retraite. En ce qui concerne les contractuels, nous constatons par ailleurs que le montant de l'indemnisation des fins de contrat demeure stable, à environ 25 millions d'euros par mois, y compris après septembre 2008, ce qui signifie que la crise n'a pas entraîné d'augmentation des non renouvellements de contrats.

Les risques de perte de pouvoir d'achat ont par ailleurs été prévenus puisque, dès 2008, nous avons mis en place la garantie de pouvoir d'achat (la GIPA) pour donner à chaque fonctionnaire l'assurance de ne pas perdre de pouvoir d'achat au titre de son traitement indiciaire. C'est une grande différence avec le secteur privé, puisque les fonctionnaires ont, contrairement à certains salariés du secteur privé au minimum l'assurance de voir leur pouvoir d'achat maintenu en 2009. En réalité, et j'y reviendrai en détails, l'année 2009 sera pour les fonctionnaires une année de progression de leur pouvoir d'achat....

...Les fonctionnaires sont donc logiquement concernés par les mesures d'ampleur annoncées par le Président de la République le 18 février dernier. D'après nos calculs, ces mesures fiscales et familiales devraient permettre de libérer un supplément de pouvoir d'achat pour les agents publics compris entre 150 et 200 millions d'euros. Plus précisément, près de 1 million de fonctionnaires, toutes fonctions publiques confondues, bénéficieront de la mesure fiscale, avec un gain moyen de l'ordre de 140 euros...

...La prime de 150 euros versées aux bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire sera attribuée à 120 000 familles comptant au moins un conjoint fonctionnaire. Les bons d'achat seront attribués à environ 100 000 fonctionnaires. Enfin, dernier point, les mesures exceptionnelles d'accompagnement des contractuels face à la crise — je pense notamment à la prime de 500 € pour les contractuels ayant travaillé au moins 2 mois — couvriront également les agents contractuels de la fonction publique.

Je connais cependant vos revendications. Je sais que vous considérez que d'autres conséquences de la crise doivent être tirées en ce qui concerne la fonction publique, en particulier sur la politique de non remplacement d'un départ à la retraite sur deux dans la fonction publique de l'Etat.

C'est effectivement un sujet qui nous oppose, parce que nous considérons que les non-remplacements de la moitié des départs à la retraite sont la conséquence d'une modernisation de l'ensemble de l'administration qu'il est impératif de continuer.

En poursuivant le non remplacement d'un agent public sur deux partants à la retraite, nous nous donnons en effet les moyens de mieux rémunérer les fonctionnaires. En 2008, c'est ainsi 225 millions d'euros qui ont pu être redistribués aux fonctionnaires...

Nous voulons continuer à préparer la mise en place de la fonction publique de métiers et à avancer sur chacun de sujets liés au parcours professionnel des agents, en identifiant quatre axes de travail pour 2009: mieux recruter, mieux gérer, mieux rémunérer et mieux dialoguer

2.1. Le recrutement

Première priorité faire évoluer le contenu des concours, que nous souhaitons moins académique, et en rendant l'information sur les concours plus accessibles pour les candidats.

Seconde priorité, la mise en place des classes préparatoires intégrées qui seront, selon les écoles concernées, soit directement dans les instituts de formation, par exemple au sein de l'ENA ou des IRA, soit dans les universités (via les IPAG et CEPAG notamment).

Sur ce thème, nous vous présenterons notre cadrage également ce mois ci, afin de recueillir vos réactions.

Vous le savez, Raymond-François le Bris nous a par ailleurs rendu un rapport sur le rôle des écoles de formation. Ces écoles sont un bel outil qui pourrait être mieux utilisé. Nous vous ferons des propositions, à partir desquelles nous engagerons une concertation, à au mois d'avril.

2.2. Mieux aérer les carrières doit être le deuxième objectif à l'ordre du jour de notre agenda.

Je l'ai dit au début de mon intervention : la mise en place de la fonction publique de métiers est notre fil directeur en matière d'évolution de la fonction publique. C'est vrai pour le recrutement, mais c'est naturellement encore plus vrai en matière de gestion de carrières.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons faire de 2009 l'année de la concrétisation du droit à la mobilité. Le succès de la bourse interministérielle de l'emploi public (500 000 visites sur le site Internet, 10 000 fonctionnaires abonnés) le démontre : la mobilité est l'une des premières attentes des fonctionnaires en matière de gestion. Nous y répondrons en 2009, grâce au projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels, qui sera mené à son terme. Nous avons un engagement du Président de la République et du Premier ministre dans ce sens. L'examen à l'Assemblée nationale devrait intervenir au printemps.

Je rappelle qu'en matière d'accompagnement de la mobilité d'importants outils, de nature indemnitaire, réglementaire ou méthodologique, ont d'ores et déjà été mis en place en 2008. Leur utilisation est l'une des conditions de réussite de la réorganisation en cours de l'administration territoriale.

La mise en place d'une fonction publique de métiers et l'approfondissement de la mobilité nécessitent par ailleurs de poursuivre le mouvement de réduction du nombre des corps de la fonction publique de l'Etat.

Nous allons à cet égard travailler avec les ministères pour apprécier les nouvelles avancées pouvant être accomplies en matière de fusions de corps. Notre objectif, c'est que l'architecture des corps traduise mieux les « familles de métiers ». Deux grands types de situation doivent être distingués

- les cas où coexistent des corps ministériels identiques (attachés, secrétaires administratifs...) alors que leur statut a été unifié ;

- les corps dotés de statuts différents, qu'ils relèvent ou non d'un même ministère, alors que leurs missions sont très proches.

Ces fusions s'effectueront dans le dialogue social, non seulement au niveau ministériel mais aussi avec vous car il faut veiller à la cohérence des fusions avec une approche par filières de métiers. Dans cet esprit, nous vous proposons, à partir d'avril :

- d'effectuer un état des lieux sur les dernières fusions de corps ;*
- d'ouvrir avec vous une concertation sur le champ des fusions interministérielles possibles et sur les conditions pour y parvenir, lorsque coexistent des corps ministériels dont les missions et les statuts sont identiques : je pense en particulier à la filière administrative ;*
- de faire un point régulier sur les corps dotés de statuts différents, qu'ils relèvent ou non d'un même ministère, alors que leurs missions sont très proches, pour lesquels des rapprochements pourraient être opérés.*

Un tel exercice serait nécessairement conduit en cohérence avec celui concernant les grilles, que je vais évoquer un peu plus tard.

En matière de gestion, les conditions de travail, la santé et la sécurité au travail constituent le deuxième enjeu. Nous entendons poursuivre la négociation. Il faut cependant s'entendre sur les thèmes à traiter car il n'y a négociation que s'il y a un certain équilibre l'employeur aussi doit y trouver son compte.

Nous vous proposons d'organiser en avril une réunion à partir d'une nouvelle version du document de négociation, qui tienne compte de vos observations sur les différents axes.

Nous vous confirmons à ce titre que le sujet de l'emploi des seniors (problématiques des catégories actives, de la cessation d'activité) sera traité, distinctement, dans le cadre des prochains travaux sur les retraites en 2010, au niveau interprofessionnel. Je veux cependant préciser un point, qui m'a été mentionné par plusieurs d'entre vous, sur le dispositif de départ anticipé à la retraite des parents ayant 3 enfants et plus. Les observations du Conseil d'orientation des retraites sur ce régime seront discutées dans le même cadre. D'ici cette date, rien ne change donc, ce qui signifie donc que les fonctionnaires n'ont pas à modifier leurs projets, et c'est un message qu'il est important de leur faire passer.

Le document relatif aux conditions de travail conservera en revanche son volet relatif aux congés de maladie, parce que c'est le prolongement logique de la problématique des conditions de travail.

Il faut à cet égard apprécier dans quelle mesure les congés de maladie peuvent traduire des conditions de travail insatisfaisantes et, à l'inverse, si la prise en charge et le contrôle des arrêts maladie repose sur des règles et des pratiques claires et adaptées. Il faut aussi répondre aux inégalités que l'on constate dans les pratiques des différentes administrations, notamment dans le régime des primes ou de l'acquisition de jours de RIT pendant ces congés.

En termes de méthode, il nous a semblé souhaitable de proposer aux représentants des employeurs territoriaux et hospitaliers de s'associer à cette négociation, qui n'est pas propre à l'Etat, dès le mois de mars.

Enfin, je proposerai que soit assuré avec vous le suivi des conditions dans lesquelles les administrations se saisissent des nouveaux outils de management développés depuis 2007 je pense en particulier au développement des entretiens professionnels, dans le cadre de l'expérimentation de la suppression de la notation, ainsi que des outils liés à la formation professionnelle tout au long de la vie.

2.3. L'amélioration de la gestion est indissociable de l'amélioration de la politique de rémunération des employeurs publics.

Tout notre projet vise à permettre aux fonctionnaires d'être mieux rémunérés et mieux considérés. Nos objectifs en la matière sont clairs.

Notre premier objectif, c'est de préserver l'évolution du pouvoir d'achat du traitement indiciaire. On ne peut pas en effet vouloir que les fonctionnaires soient mieux considérés et accepter que certains d'entre eux perdent du pouvoir d'achat.

La mise en place de la garantie individuelle de pouvoir d'achat, en 2008, a constitué à cet égard une avancée majeure parce qu'elle offre aux fonctionnaires un filet de sécurité au niveau individuel.

En 2008, cet outil a permis de constater qu'une partie des fonctionnaires voyait son traitement indiciaire progresser moins que l'inflation sur une période de quatre ans (moins de 8 % pour Etat, soit 130 000 agents qui ont touché environ 700 euros). Je vous confirme que la GIPA sera à nouveau mise en oeuvre en 2009, pour la période 2004-2008, avec un examen de la situation de l'ensemble des agents.

Vous le savez, la progression de la valeur du point a été définie l'année dernière pour trois ans. Le taux d'inflation en 2009 devrait être de 0,4 %, c'est-à-dire moitié moins que celui de la revalorisation de la valeur du point d'indice (0,8 % en niveau, 0,63 % en moyenne annuelle).

Nous sommes cohérents et nous n'en tirerons pas argument pour réduire l'augmentation prévue pour le point d'indice. Nous voulons ainsi montrer que le découplage entre la valeur du point et l'inflation n'est pas conjoncturel mais s'appuie sur une autre vision de la rémunération des fonctionnaires, dans laquelle le point est un élément important mais non exclusif.

Je précise que cette revalorisation du point d'indice s'ajoutera au financement des progressions automatiques de carrière, auquel l'Etat va consacrer 1,6 milliard d'euros en 2009.

Notre second objectif, c'est de donner une portée réelle et concrète à l'engagement du Président de la République de disposer d'une fonction publique mieux rémunérée et mieux considérée.

Cet engagement passe nécessairement par une action sur les grilles indiciaires. Nous voulons progresser dans la refonte de ces grilles en 2009, comme nous nous y sommes engagés dans le protocole du 21 février 2008 sur le pouvoir d'achat.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de ce protocole, une première phase importante de négociation a eu lieu à l'automne s'agissant de la grille de la catégorie B, avec une réunion de synthèse en décembre. Nous avons écouté avec intérêt les revendications. Nous avons aussi exposé nos contraintes. Nous souhaitons maintenant faire aboutir d'ici avril cette réforme très attendue des agents.

Pour cela, nous proposons aux organisations signataires de poursuivre la négociation d'ici la fin du mois, à partir d'un nouveau document. Nous déterminerons ensuite, en fonction de ces

discussions, les conséquences à en tirer et notamment les textes réglementaires. La concertation s'effectuera sur cette base en avril avec l'ensemble de vos organisations.

Une fois que nous aurons conclu sur la catégorie B, **il nous semble important d'ouvrir rapidement la négociation sur la grille de la catégorie A.** Elle devra porter sur les différents niveaux d'encadrement, intermédiaire et supérieur. Les cadres sont particulièrement sollicités par la réforme de l'Etat et la mise en oeuvre de la RGPP. Il nous semble important de reconnaître concrètement leur implication. Ces réflexions sur les grilles seront en outre naturellement indissociables des travaux en cours sur la grille des enseignants et des infirmières. Elles donneront lieu à un point d'étape lors du rendez-vous salarial du printemps.

A côté des grilles indiciaires, nous allons poursuivre, en 2009, la progression du pouvoir d'achat des fonctionnaires en récompensant leur implication et leur engagement pour le service public. Je tiens à insister sur deux mesures.

La première, c'est la prime de fonction et de résultat. A l'heure actuelle, la PFR concerne à titre obligatoire les attachés. J'ai noté avec satisfaction que les ministères font preuve de volontarisme dans son application, puisque la moitié des attachés bénéficiera de la PFR en 2010, et 80 % en 2011. Je souhaite que le bénéfice de la PFR soit élargi à un nombre plus important, et, au minimum, à l'ensemble des agents de catégorie A de la fonction publique d'Etat, en dehors des enseignants.

Nous savons tous néanmoins que l'appréciation de la performance individuelle peut ne pas être aisée, et que, dans certains cas, **l'intéressement collectif** pourrait constituer une manière mieux adaptée pour tirer les conséquences financières de l'implication de l'ensemble d'un service dans la qualité du service rendu aux usagers. C'est la raison pour laquelle j'ai confié au député Michel DIEFENBACHER une mission sur l'intéressement collectif. Je vous propose, à cet égard, d'ouvrir une concertation avec vous sur ce thème dès que le rapport sera prêt et en tout état de cause pour le rendez-vous salarial du printemps.

Enfin, je rappelle que c'est en 2009 qu'interviendront les premiers paiements des jours épargnés sur les comptes épargne temps des agents. Lorsqu'un fonctionnaire a renoncé à un jour de congé ou de RTT, le travail supplémentaire qu'il a fourni sera ainsi récompensé.

Comme vous le constatez, nous n'attendons pas l'échéance fixée au printemps pour discuter de pouvoir d'achat. Et nous prenons le sujet à bras le corps, dans toutes ses dimensions et pour toutes les catégories d'agents.

2.4. En matière de dialogue social, les accords de Bercy sont essentiels pour améliorer la manière dont on organise les relations sociales dans l'administration. Ils constituent donc notre priorité pour l'année 2009, et ce de deux manières.

Notre premier objectif est d'abord la mise en oeuvre effective de ces accords. Le projet de loi relatif au dialogue social est en cours d'examen au Conseil d'Etat

Ce délai ne sera cependant pas perdu. La concertation déjà engagée sur les projets de décrets d'application permettra en effet de les publier rapidement après le vote de la loi. Il nous faut par ailleurs discuter de l'harmonisation des cycles électoraux dans les trois fonctions publiques. Nous sommes conscients des grandes échéances électorales dans chaque fonction publique au cours des prochaines années et nous avons bien noté vos suggestions. Nous organiserons une réunion sur ce sujet avec vos huit organisations et les autres employeurs publics afin de faire converger les points de vue et clarifier le calendrier pour tous.

Les accords de Bercy comprenaient un volet sur les moyens syndicaux. Notre agenda social pour 2009 comportera en conséquence l'ouverture d'une discussion spécifique sur les moyens alloués aux organisations syndicales de la fonction publique, qui pourra s'appuyer sur le rapport de la mission conjointe d'inspections. Plusieurs d'entre vous nous ont signalé qu'ils souhaiteraient certains approfondissements. Nous vous proposerons une réunion pour faire un point d'étape sur ce sujet.

Notre second objectif, c'est de reprendre de manière sereine la discussion sur un volet que nous avons finalement dissocié : les commissions administratives paritaires (CAP).

C'était, d'ailleurs, l'équilibre auquel nous étions parvenus lors de la négociation des accords : distinguer ce sujet pour l'aborder dans un calendrier décalé, sans passer en force mais sans renoncer non plus à nos objectifs. Nous vous proposons en conséquence de reprendre la discussion à partir d'une nouvelle version du document.